

Veillez renvoyer ce document dûment complété,
daté et signé à l'adresse suivante :

Service public de Wallonie – Finances
Direction de l'Etablissement de la Fiscalité des véhicules
Boulevard Ernest Mélot, 30
5000 NAMUR

Taxe véhicule : Données véhicule manquantes

Madame, Monsieur,

Nous avons été informés par la Direction de l'Immatriculation des véhicules (D.I.V.) que vous avez récemment immatriculé un véhicule. Afin d'établir la taxation de votre véhicule au plus juste, merci de compléter les informations suivantes qui ne nous ont pas été communiquées par la D.I.V.

A défaut de réponse de votre part, des valeurs par défaut seront utilisées pour la taxation (cf. décret du 07.09.2023 - M.B. 06.11.2023 - modifiant les articles 97 & 98 du code des Taxes Assimilées aux Impôts sur les revenus).

1. COORDONNÉES DU TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION

1.1. IDENTIFICATION

Vous êtes une :

Personne physique

Nom : Prénom :

N° de registre national (il se trouve au verso de la carte d'identité) :

Personne morale

Dénomination :

N° BCE :

1.2. ADRESSE

Rue : Numéro : Boite :

Code postal : Localité :

Pays :

1.3. CONTACT

Téléphone (GSM de préférence) :

Adresse mail :



2. IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Marque, modèle :

*Numéro plaque d'immatriculation :

*N° de châssis :

***Donnée obligatoire**

3. DONNÉES MANQUANTES

3.1. DONNÉES CONCERNÉES

Taux de CO₂ en gr/km WLTP : Puissance en KW :

Taux de CO₂ en gr/km NEDC : Cylindrée en cm³ :

Masse maximale autorisée en kg :

Type de carburant

:

<input type="checkbox"/> ESSENCE	<input type="checkbox"/> GAZ NATUREL (CNG)	<input type="checkbox"/> BIO-ETHANOL
<input type="checkbox"/> GASOIL (DIESEL)	<input type="checkbox"/> ESSENCE + ELECTRICITE	<input type="checkbox"/> HYDROGENE + ELECTRICITE
<input type="checkbox"/> LPG + ESSENCE	<input type="checkbox"/> GASOIL + ELECTRICITE	<input type="checkbox"/> ESSENCE + CNG
<input type="checkbox"/> LPG + GASOIL	<input type="checkbox"/> HYDROGENE	<input type="checkbox"/> LPG OU CNG
<input type="checkbox"/> ELECTRICITE	<input type="checkbox"/> LPG + ELECTRICITE	

3.2. DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Documents à joindre obligatoirement à votre demande (si ceux-ci sont en votre possession) :

Les documents doivent être lisibles et complets (recto, verso), et doivent également reprendre les données concernées.

- Copie du certificat d'immatriculation
- Copie du certificat de conformité

Veuillez également joindre à votre formulaire la copie de toute autre preuve utile.

- Par exemple :
- Attestation CO₂ du constructeur/importateur/concessionnaire
 - Extraits du livre de bord (mode d'emploi du véhicule)
 - Certificat d'immatriculation (pays précédent)
 - Attestation de modification du véhicule par un garage agréé (LPG)
 - Attestation du contrôle technique

Date : / /

Signature :

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous à la page vie privée de notre site web : finances.wallonie.be/home/vie-privee.html

